



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 24.08.2010 L'an deux mille dix et le trente août à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mr DELPOUX, Mmes BORELLO, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mme DESFARGES-CARRERE, M. KOWALCZYK, Mme BONNE, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, Mmes ESPIE, THUEL, Mr LE ROCH.

**N° 10/98** **Absents** : Mr BOUDES (excusé), Mr RASKOPF, Mmes BORIES, CHAILLET (excusées), Mr GALINIÉ (excusé), Melle PORTAL (excusée), Mr DELBES (excusé), Mme RAHOU.

**Secrétaire** : Monsieur Julien LE ROCH.

Objet de la délibération

Rapporteur : Viviane COMBES

**REGLEMENT DE  
FONCTIONNEMENT  
DU MULTI-ACCUEIL -  
Modification**

Vu le règlement de fonctionnement adopté et approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 29 Octobre 2007

Considérant que la Caisse d'Allocation Familiales du Tarn demande des précisions quant à la capacité d'accueil et à une modulation possible.

Entendu le présent exposé,

**Adopté à l'unanimité**

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de modifier le règlement intérieur de la crèche en précisant dans l'Article 1<sup>er</sup> la capacité d'accueil : elle est fixée à 35 enfants, modulable ainsi qu'il suit :

- 18 enfants de 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 30 à 18 h30
- sur-inscription possible sur l'amplitude horaire de 8 h 30 à 17 h 30.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 10 mars 2011  
Jacques LASSERRE  
Maire,